

Conditions particulières de participation

Nom de la session : *Suivre le Christ avec Saint François d'Assise*

Lieux : *Assise - Italie*

Dates : *mercredi 4 au dimanche 8 novembre 2026*

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Raison sociale : Association diocésaine de Meaux – direction des pèlerinages (ADM – DD)

Siège social : 7 rue Notre Dame – 77100 MEAUX

Téléphone : 01.64.36.51.64

Courriel : pelerinages@catho77.fr

Immatriculation Atout France n° IM077110007 - SIRET - 78496240900016

Contrat RCP - MSC n° 20820044000287

Garantie financière : ATRADIUS n° 378267

Conformément à l'article R. 211-4 du Code du Tourisme et préalablement à la conclusion de tout contrat, veuillez trouver ci-joint les informations légales concernant l'organisation du pèlerinage diocésain à Assise.

PROGRAMME DE LA SESSION

Ce programme a été établi en collaboration avec l'agence de voyages Terralto (36 rue des Etats Généraux – 78000 Versailles – IM 078110036)

Programme sous réserve de disponibilité à la réservation et sujet à modifications en fonction des impératifs locaux. Les messes et rencontres prévues au programme portent la mention « sous réserve » car les réservations ne sont possibles qu'entre 3 mois et 1 mois au plus tard avant le départ.

Suivre le Christ avec Saint François d'Assise

*Marcher sur les pas de **saint François d'Assise**, c'est accepter d'être transformé par la simplicité, la joie et la pauvreté évangélique. Ce pèlerinage en Ombrie, au cœur de l'Italie, nous invite à redécouvrir la beauté d'une vie donnée à Dieu et ouverte à tous les frères.*

De Spolète à La Verna, d'Assise à Greccio, chaque

étape nous plongera dans les lieux qui ont façonné la vocation du poverello et marqué l'histoire spirituelle de l'Église.

Entre temps de prière, de marche, de silence et de fraternité, nous apprendrons à notre tour à « prendre la route avec saint François » pour renouveler notre foi et notre espérance, dans la fidélité à l'Évangile et à l'esprit de paix qui l'animait.

Jour 1

Mercredi 4 novembre 2026

PARIS / ROME / SPOLÈTE / ASSISE

Prendre la route avec saint François d'Assise

Accueil et assistance à l'enregistrement à l'aéroport de **Paris-Charles de Gaulle**.

- **Paris-CDG / Rome** sur vol régulier direct de la compagnie Air France, en classe économique (horaires à ce jour : 09h35-11h45).
- Accueil à l'arrivée à l'aéroport de Rome et départ en autocar pour **Spolète** (160 km, +/- 2h30 de route)
- Déjeuner - Pique nique en cours de route (apporté par les participants).
- **Spolète**, pur joyau d'art et d'architecture où François fit un songe qui l'incita à bouleverser ses projets et à quitter la carrière militaire. Visite libre de la ville: la Rocca Albornoziata, l'église San Gregorio Maggiore...
- Visite guidée de **la cathédrale Santa Maria Assunta**, décorée de fresques, elle conserve une lettre de saint François à frère Léon et une icône devant laquelle il aurait prié...
- **Célébration de la messe à la cathédrale** (sous réserve).
- Repris de l'autocar pour **Assise** (45 km, +/- 45 minutes de route).
- Installation à l'hébergement.
- Dîner et nuit en hébergement religieux ou hôtel à Assise.

Jour 2

Jeudi 5 novembre 2026

ASSISE

Saint François et l'Église : fidélité, dialogue et créativité

Journée à pied

- Petit déjeuner - Hébergement.
- **La cathédrale Saint-Rufin**, où François prêcha pour la première fois...
- **La basilique Sainte-Claire**, qui conserve le crucifix qui, selon la tradition, dans l'église de San Damiano, aurait invité saint François « à rebâtir son Église. »...
- Descente à pied au **monastère Saint-Damien** par un chemin qui traverse une oliveraie (*taxis en option, supplément à régler sur place par les participants*).
- **Le monastère Saint-Damien** où, en 1205, saint François entendit le crucifix l'exhorter à réparer son église...
- **Célébration de la messe au monastère Saint-Damien** (sous réserve).
- Montée à pied dans la ville haute (*taxis en option, supplément à régler sur place par les participants*).
- Déjeuner - Hébergement.
- **Visite guidée par un franciscain** (sous réserve) de la **basilique Saint-François**, composée de deux églises superposées entièrement décorées de fresques, ainsi que d'une crypte qui abrite le corps du saint...
- Découverte libre de la ville haute :
 - La **Place de la Commune** et le **Temple de la Minerve** qui servent de fond à la fresque *L'Hommage d'un simple* du cycle de Giotto à la basilique Saint-François...
 - **La Chiesa Nuova**, érigée au XVII^e s. sur l'emplacement supposé de la maison familiale de saint François...
- **Rencontre et vêpres avec les Clarisses** (sous réserve).
- Retour à l'hébergement en ville haute.
- Dîner et nuit en hébergement religieux ou hôtel à Assise.

Jour 3

Vendredi 6 novembre 2026

LA VERNA / ASSISE

Toute vie trouve son origine en Dieu

- Petit déjeuner - Hébergement.
- Départ en autocar pour **la Verna** (115 km, +/- 2h de route).
- **La Verna**, sanctuaire franciscain où saint François reçut les stigmates en 1224.
- **Célébration de la messe au sanctuaire** (sous réserve).
- Déjeuner - La Verna.
- **Temps personnel**.
- **15h : procession avec les Franciscains pour l'heure sainte**.
- Retour en autocar à **Assise** (115 km, +/- 2h de route).
- Dîner et nuit en hébergement religieux ou hôtel à Assise.

Jour 4

Samedi 7 novembre 2026

ASSISE

À la recherche de la paix : le choix de la pauvreté et de la charité

- Petit déjeuner - Hébergement.
- Montée à pied **aux Carceri** (*taxis en option, supplément à régler sur place par les participants*).
- **Les Carceri**, retraite de saint François et de ses compagnons sur le mont Subiaso, dont ils occupèrent les grottes naturelles...
- **Célébration de la messe aux Carceri** (sous réserve).
- Descente à pied dans la ville haute (*taxis en option, supplément à régler sur place par les participants*).
- Déjeuner - Hébergement.
- Transfert en taxi à la **basilique Sainte-Marie-des-Anges**.
- **La basilique Sainte-Marie-des-Anges**, construite pour protéger la Portioncule, la petite chapelle restaurée par saint François...
- Retour en taxi vers la ville haute.
- **Le santuario della Spogliazione et l'église Santa Maria Maggiore**, pour évoquer le dépouillement de François et se recueillir devant la sépulture du Bienheureux Carlo Acutis, décédé à 16 ans d'une leucémie foudroyante...
- Dîner et nuit en hébergement religieux ou hôtel à Assise.

Jour 5

Dimanche 8 novembre 2026

ASSISE / SPELLO / GRECCIO / ROME / PARIS

Vivre à la suite du Christ

- Petit déjeuner - Hébergement.
- Libération des chambres et chargement des bagages dans l'autocar.
- Départ en autocar pour **Spello** (15 km, +/- 20 minutes de route), charmante petite ville médiévale réputée pour son huile d'olive, « l'oro di Spello ».
- **L'église Sainte-Marie-Majeure** dont la **chapelle Baglioni** conserve les plus belles fresques réalisées par Pinturicchio ...

- Reprise de l'autocar pour **Greccio** (80 km, + / - 1h30 de route), où François fit installer une crèche pour fêter le Noël 1223...
- **Célébration de la messe au sanctuaire** (sous réserve).
- Déjeuner - Restaurant à Greccio.
- Transfert en autocar pour l'aéroport de **Rome** (120 km, +/- 2h15 de route) et assistance à l'enregistrement.
- **Dîner libre à l'aéroport** (à la charge des participants).
- **Rome / Paris-CDG** sur vol régulier direct de la compagnie Air France, en classe économique (horaires à ce jour : 20h45-22h55).

OFFRE TARIFAIRE ET CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PARTICIPATION

Merci de consulter aussi les Conditions Générales de Participation disponibles sur la plateforme VENIO dans l'onglet informations pratiques

■ TRANSPORT ALLER/RETOUR

Le transport aller et retour sera assuré par la compagnie Air France- vol régulier direct

■ LIEU DE LA SESSION - HEBERGEMENT

La formule est une pension complète sur toute la durée de la session sauf le déjeuner du jour 1 et le dîner du jour 5 à la charge des participants

L'hébergement se fera en maison religieuse ou en hôtel ***

La répartition des participants dans les lieux d'hébergement est réalisée par l'équipe d'organisation.

■ RESTAURATION

La prestation restauration est fournie soit à l'hébergement soit à l'extérieur

■ FORMALITES ADMINISTRATIVES, SANITAIRES ET DE POLICES

Formalités à accomplir :

Pour les ressortissants français, merci de vous munir de votre :

- Carte d'identité ou Passeport en cours de validité
- Carte européenne d'assurance maladie

Pour les ressortissants étrangers il est de votre responsabilité de vous assurer des démarches à accomplir pour l'entrée et le séjour dans le pays concerné.

■ ADAPTABILITE

Le programme comprend de la marche. Les sites visités ne sont pas tous équipés pour des personnes à mobilité réduite. **Cette proposition n'est donc pas adaptée pour des personnes ayant des difficultés de marche.**

■ PRESTATIONS

À titre informatif, susceptible de modification.

Les visites, excursions et autres activités seront données en langue française.

Le service des pèlerinages et l'agence Terralto se réservent le droit, à tout moment, de modifier le programme et l'itinéraire en fonction du contexte local. Le participant ne pourra les refuser sans motif valable. Dans la mesure du possible, ils s'engagent à proposer un substitut de valeur équivalente.

La responsabilité de ADM-DDP ne saurait être engagée sur des prestations gratuites ou payantes non prévues au programme et non commandées par TERRALTO (ajoutées sur place à la demande du client, proposées par un des fournisseurs de sa propre initiative ou proposées par l'intermédiaire du guide qui traduit la proposition faite par un tiers).

■ CONDITIONS DE REALISATION

Cette session requiert un minimum de 40 participants afin de pouvoir se tenir. En deçà de ce nombre, elle pourrait être annulée (se référer au paragraphe *Annulation par l'ADM - DP* ci-après).

■ PARTICIPATION FINANCIERE

Pour cette session, la formule de participation est :

PRIX PAR PERSONNE établis le 03/12/2025 et pour un groupe minimum de :	40 à 44 participants
Prix TTC (Forfait du voyage + frais de dossier) sous réserve de modification (*) dont taxes aéroport (71 €) & surcharge carburant (3 €) susceptibles d'être réajustés jusqu'à l'émission des billets	1325 €
Prévoir les pourboires en sus (à remettre sur place à votre assistante)	

*Prix établis sur la base des tarifs connus à la date mentionnée, révisables jusqu'à 21 jours avant le départ selon l'effectif, les taxes locales, l'évolution du prix des entrées.

Supplément chambre individuelle : 90 €/ pers. (dans la limite de 10 % de l'effectif du groupe), 130 €/ pers au-delà.

Supplément Annulation/Bagages/Interruption de séjour: 45 €/ pers.

Le prix comprend :

Transport

- L'assistance à l'aéroport de Paris-CDG le jour du départ et à l'aéroport de Rome le jour du retour.
- PARIS-CDG / ROME / PARIS-CDG sur vols réguliers directs de la compagnie Air France, en classe économique.
- La surcharge carburant (3 €) et les taxes d'aéroport (71 €) révisables jusqu'à émission des billets.
- Les taxis aller et retour pour Sainte Marie des Anges.
- Les services d'un autocar de tourisme pour les transferts selon les besoins du programme.

Hébergement et repas

- Le logement en chambre à 2 en maison religieuse avec salle de bains ou en hôtel 3*.
- La pension complète durant tout le voyage du dîner du jour 1 au déjeuner du dernier jour (hors eau minérale et café).
- La taxe de séjour (8 € par personne).

Visites et marches

- Les entrées dans les sites mentionnés au programme : la basilique Saint-François, la chapelle Baglioni.
- Les services d'un accompagnateur local francophone tout au long du voyage pour faciliter la gestion du groupe et la logistique.
- Les services d'un guide-conférencier francophone pour la visite de la cathédrale de Spolète (3 heures maximum).
- La visite de la Basilique Saint-François avec un frère franciscain (sous réserve).
- Les oreillettes (micro/audio).

Assurances

- L'assistance médicale rapatriement - contrat VYV International Assistance n° IVY2023007.

Le prix ne comprend pas :

- L'acheminement de votre domicile à l'aéroport pour l'aller et le retour
- Les entrées complémentaires
- Les frais de taxis à assise (+/- 10 € / personne / trajet)
- Le déjeuner libre du jour 1
- Le dîner libre à l'aéroport de Rome le jour 5
- Les pourboires à remettre sur place à votre assistante : +/- 10 € /pers.
- Les dons et les offrandes (rencontre, messe, ...).
- Les boissons, les extras et tous les frais personnels.
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans «ces prix comprennent».
- L'assurance - contrat AREAS n° AR2023049 : supplément de 45 € / pers. (prime non récupérable en cas d'annulation)
- Toutes les dépenses à caractère personnel et non mentionnées dans le paragraphe « ce prix comprend »

■ MODALITES DE PAIEMENT

Le montant total de la session est à régler 45 jours avant le départ

■ ASSURANCES

Immatriculation et assurances

L'ADM - DP agit en tant qu'organisateur de voyages et est immatriculé à ce titre auprès du groupe d'intérêt économique Atout France sous le numéro IM077110007.

L'ADM - DP a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle d'organisateur de voyages auprès de la Mutuelle Saint Christophe assurances (277, rue Saint-Jacques 75256 PARIS cedex 05 - Tél. : 01 56 24 76 00, www.saint-christophe-assurances.fr). Cette police d'assurance porte le numéro 20820044000287.

L'ADM - DP a souscrit une garantie financière auprès de l'assurance- : ATRADIUS n° 378267

■ ANNULATION – CESSIION DE CONTRAT

Annulation par le participant

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, l'inscription à la session n'est pas soumise au droit de rétractation. Toutefois, le participant peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

DATE D'ANNULATION	Barème d'annulation (sur le montant de la participation total à la session) *
Plus de 91 jours (05/08/2026)	90 € de frais
De 90 à 61 jours (04/09/2026)	10 % du prix / pers.
De 60 à 46 jours (18/09/2026)	15 % du prix / pers.
De 45 à 21 jours (14/10/2026)	30 % du prix / pers.
De 20 à 15 jours (20/10/2026)	50 % du prix / pers.
De 14 à 8 jours (27/10/2026)	75 % du prix / pers.
Moins de 8 jours	100 % du prix / pers.

*hors prime assurance facultative si souscrite (45€)

Modification ou changement de nom

Les frais réels de changement (achat de billet d'avion, frais liés à l'usage éventuel différent des chambres, prestations nominatives)

+
Les frais de dossier et éventuellement primes d'assurance à la charge du participant

Toute annulation doit être signifiée à l'ADM - DD :

- soit par courriel envoyé à pastojeunes@catho77.fr
- soit par courrier postal avec accusé de réception envoyé à :
ADM – service jeunes
7 rue Notre Dame
77100 MEAUX

Le remboursement de la prestation suite à une annulation moins de 8 (huit) jours avant la date du début de la prestation est possible uniquement dans un cas de force majeure.

Cependant, il est précisé que les frais de dossier et d'assurances ne sont pas remboursables.

■ CONTACT - RESPONSABILITE - RECLAMATION

Contact

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le participant est tenu de la signaler au contact ci-dessus mentionnés

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du participant.

En cas de difficulté sur place, la participant pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus

Responsabilité

L'ADM - DP est responsables de la bonne exécution des services prévus à la présente notice et est tenue d'apporter de l'aide au participant en difficulté.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Cession du contrat

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant le service concerné dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués. (voir ci-dessus paragraphe « annulation – cession de contrat »)

Réclamation et médiation

Le participant peut saisir l' ADM - DP de toute réclamation, à l'adresse suivante : 7 rue Notre Dame – 77100 MEAUX par lettre avec accusé-réception et/ou par courriel à pelerinages@catho77.fr accompagné(e) de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le participant peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site www.mtv.travel

■ PRESTATAIRES CONCOURANT A L'ORGANISATION DE LA SESSION

VENIO

L'ensemble des données concourant à l'inscription du participant à la session sont gérées via le logiciel VENIO VENIO SAS au capital de 5 000 euros
2 rue du Pont Colbert – 78000 Versailles – France
www.venio.fr – contact@venio.fr - +33 (0)1 39 20 97 70
SIREN 897 966 966 – APE 6312Z – N° TVA FR32 897 966 966

■ FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD POUR LES CONTRATS DE VOYAGE A FORFAIT LORSQUE L'UTILISATION D'HYPERLIENS EST POSSIBLE (ARRETE DU 1^{ER} MARS 2018)

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'ADM - DP sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, l'ADM - DP dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable(s).

Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031632248&categorieLien=id>

